

Reconnaissance de la Croix-Rouge russe des Soviets

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

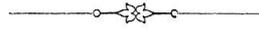
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Reconnaissance de la Croix-Rouge russe des Soviets

Par circulaire aux Comités nationaux de la Croix-Rouge, le Comité international de Genève annonce qu'en date du 15 octobre, il a reconnu officiellement comme société nationale de la Croix-Rouge de Russie, la nouvelle Croix-Rouge de la République des Soviets.

Cette société, dit la circulaire, réalise les conditions essentielles que doit remplir toute société nationale de la Croix-Rouge.



Assemblée générale de la section de Neuchâtel de l'Alliance suisse des gardes-malades

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

à Neuchâtel, Parc 14,

le mercredi 2 novembre 1921,

à 15 h. (3 h. soir).

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 novembre 1920.
2. Rapport du président sur l'exercice 1920-21.
3. Comptes et gestion.
4. Rapport des vérificateurs.

5. Nominations statutaires (vérificateurs).
6. Fixation de la cotisation annuelle 1921-22.
7. Divers.

Les membres absents non-excuses avant l'assemblée auront à verser une amende de 50 centimes.

Tous les membres de la section sont très cordialement invités à assister à cette réunion qui sera suivie d'un thé.

Le président: D^r C. DE MARVAL.

La secrétaire: S^r MARIA QUINCHE.



L'hygiène du vêtement

Nous extrayons les pages qui suivent d'une conférence faite par M. le D^r Messerli, chef du service d'hygiène de Lausanne, et publiée in extenso dans la *Gazette d'Hygiène de la Suisse romande* (numéro de juillet 1921):

Le vêtement joue un très grand rôle dans le maintien de la santé individuelle. Le vêtement est un intermédiaire entre l'organisme et l'air atmosphérique; en été, il s'oppose à l'échauffement du corps par les rayons solaires trop vifs, tandis qu'en hiver, il empêche une trop forte déperdition calorifique de l'organisme. Par

sa forme générale, le vêtement ne devra entraver en rien le développement normal et le fonctionnement physiologique de l'organisme humain; il ne devra donc pas être trop serré, et également non trop flottant ou vaste, ce qui gênerait l'aisance des mouvements.

C'est le vêtement antique, désiré du primitif, qui se rapproche le mieux de la conception que l'on doit se faire au point de vue hygiénique de la forme du vêtement; les Grecs et les Romains entouraient leur corps par une tunique ample qu'ils enveloppaient, suivant les saisons,